

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 JANVIER 2026**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2026\_006**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
**SPECTACLE GUIGNOL STEPHANE DALLAU**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 23 janvier 2026, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Cécile DELAUNAY à Pascale PATAT, Jean-Manuel PARANHOS à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

**Absents :**

Pierre ARRIVETZ, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Monsieur Stéphane DALLAU, entrepreneur et gérant, a sollicité la commune afin de pouvoir s'installer sur la placette sud de la place Maurice Berteaux, dépendant du

domaine public communal, le dimanche 29 mars 2026, de 11h00 à 17h00, pour présenter son spectacle de théâtre de Guignol.

La présente convention fixe le cadre général de l'occupation temporaire, précaire, révocable et onéreuse du domaine public par Monsieur Stéphane DALLAU, en vue de l'organisation de son spectacle de théâtre de Guignol ouvert au public.

Cette mise à disposition est donc consentie moyennant le paiement d'une redevance de 67 euros au titre de l'occupation de l'espace public.

Il est proposé au Conseil municipal de consentir cette mise à disposition afin d'accueillir cet événement, dans le cadre de sa politique de soutien aux acteurs culturels et d'approuver la convention afférente, annexée à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la convention de mise à disposition du domaine public annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Événementiel et Développement Économique et Commercial en date du 21 janvier 2026,

Considérant que cette proposition d'animation entre dans le cadre de sa politique de soutien au domaine culturel,

Considérant que cette proposition d'animation entre également dans la politique culturelle qui consiste à proposer, tout au long d'une saison, un choix d'animations culturelles pour les enfants,

Considérant la volonté de la Ville de mettre temporairement à disposition son domaine public afin d'y accueillir le spectacle de théâtre de Guignol de Monsieur Stéphane DALLAU dans un contexte de développement économique et d'optimisation des ressources de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 078-217801463-20260202-DEL\_2026\_006-DE



- **d'approuver** la convention annexée à la présente délibération, portant mise à disposition de la placette sud Maurice Berteaux, située place Maurice Berteaux entre la commune de Chatou et Monsieur Stéphane DALLAU, entrepreneur et gérant,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 02/02/2026